

**Beauregard, Adrienne G**

C1 - 129 M  
C.G. - REFORME DU  
MODE DE SCRUTIN

**De:** Breault, Louis  
**Envoyé:** 3 décembre 2002 10:09  
**À:** Beauregard, Adrienne G  
**Objet:** TR: Lettre d'appui au changement du mode de scrutin actuel

-----Message d'origine-----

**De :** Kristiane Gagnon  
**Envoyé :** 3 décembre 2002 09:55  
**À :** lbreault@assnat.qc.ca  
**Objet :** Lettre d'appui au changement du mode de scrutin actuel

29 novembre 2002

Commission des Institutions de l'Assemblée nationale du Québec  
M. Claude Lachance, président  
Édifice Pamphile-Lemay,  
1035 rue des Parlementaires, 3e étage,  
Québec (Québec) G1A 1A3  
[lbreault@assnat.qc.ca](mailto:lbreault@assnat.qc.ca)  
Téléphone : (418) 643-2722  
Télécopieur : (418) 643-0248

Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques  
Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques  
M. Claude Béland, président  
875, Grande Allée Est bureau 1.69  
Québec (Québec), G1R 4Y8  
[Pouvoircitoyen@mce.gouv.qc.ca](mailto:Pouvoircitoyen@mce.gouv.qc.ca)  
Téléphone : (418) 528-8024  
Télécopieur : 418) 528-8094

Monsieur le président et tous les membres de la Commission,

Monsieur le président et tous les membres du Comité directeur des États généraux,  
Nous, de la communauté de base Les chemins, en tant que composante essentielle de la société québécoise, désirons nous prononcer en faveur d'une réforme en profondeur de l'actuel mode de scrutin.

Nous pensons qu'un mode de scrutin est bien plus qu'une opération mathématique. En votant pour les partis et les dirigeantEs qui feront les lois, les politiques et les programmes, la société québécoise s'exprime sur la façon dont elle entend se développer, selon ce qu'il est convenu d'appeler " la volonté populaire ". Bien que le Québec soit une société démocratique, son actuel mode de scrutin ne respecte pas cette volonté populaire et n'est donc pas suffisamment

2002-12-03

démocratique.

## NOTRE MODE DE SCRUTIN N' EST PAS SUFFISAMMENT DÉMOCRATIQUE

Notre mode de scrutin engendre des écarts importants entre ce que la population veut et la composition de l'Assemblée nationale qui, de manière générale, reflète peu la volonté réelle des électeurs et des électrices. Bien plus, le mode de scrutin déforme cette volonté populaire au point qu'un parti peut arriver au gouvernement en ayant obtenu moins de votes que son adversaire !!! Le vote de chacunE ne pèse pas également, ce qui ne respecte pas le principe démocratique de l'égalité des votes établi dans les Chartes des droits.

De plus, en favorisant le bipartisme, ce mode de scrutin bloque l'expression de la diversité des courants politiques au sein de la population.

### Nos principes

Nous joignons donc notre voix à celles, déjà nombreuses, qui réclament une modification majeure du mode de scrutin actuel. Il est de la plus grande importance que la société québécoise s'entende sur les principes qui, selon nous, doivent guider cette réforme:

- Refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire;
- Viser une représentation égale entre les femmes et les hommes;
- Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique;
- Refléter l'importance et les caractéristiques des régions (par exemple, la superficie) dans la réalité québécoise.

Notre demande : mettre en place un mode de scrutin proportionnel

Ces principes nous amènent à demander à la Commission et au Comité directeur de recommander que le Québec se dote d'un mode de scrutin basé sur la proportionnelle. Nous savons qu'il existe différentes modalités ou variantes de ce modèle et nous croyons qu'il est possible de les adapter au contexte québécois. Mais bien au-delà du modèle nous croyons également que la population du Québec est prête pour ce changement et qu'elle est, tout comme nous, persuadée de la nécessité de réformer en profondeur notre actuel mode de scrutin dans les plus brefs délais pour le rendre vraiment démocratique.

### DES MESURES SPÉCIFIQUES POUR EN ARRIVER...AVANT LE 25<sup>E</sup> SIÈCLE,...À S'ASSURER D'UNE ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA REPRÉSENTATION POLITIQUE

L'évidence est là sous nos yeux : il y a une sous-représentation profonde et systémique des femmes en politique. Nous voulons que cela cesse ! Par ailleurs nous savons très bien qu'aucun mode de scrutin en soi ne garantit de façon absolue la parité femmes-hommes à l'Assemblée nationale. Il faudrait donc y adjoindre un certain nombre de mesures propres à assurer la parité femmes-hommes.

C'est pourquoi nous demandons à la Commission et au Comité directeur d'intégrer à toute

réforme du mode de scrutin des mesures d'action positive menant vers l'atteinte de la parité. Cette demande est loin d'être utopique. De telles mesures existent dans plusieurs pays d'Europe. Parmi les pistes à envisager nommons :

- L'obligation pour les partis politiques de présenter un nombre égal d'hommes et de femmes sur les listes électorales sous peine de sanctions : perte de sièges proportionnels, par exemple. Nous suggérons une telle mesure plutôt que des sanctions financières parce que ces dernières, à la lumière d'expériences dans d'autres pays, peuvent être plus facilement prises à la légère.
- La désignation de sièges réservés aux femmes à l'Assemblée nationale;
- L'accès à du financement spécifique (ex : remboursement de dépenses liées aux responsabilités familiales);
- L'accès à des garderies;
- Et toute autre mesure ayant pour effet de favoriser l'atteinte d'une représentation juste et équitable des femmes à l'Assemblée nationale.

La Commission et le Comité directeur devraient avoir à cet égard la même obligation de résultat qu'on lui demande d'avoir face à la réforme du mode de scrutin lui-même. Il est grand temps qu'un geste concret soit fait par nos institutions démocratiques pour respecter et représenter la moitié de la population, la moitié de l'électorat...

#### UNE RÉFORME DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS...

Nous incitons fortement les membres de la Commission et du Comité directeur à faire tout en leur pouvoir pour qu'une réforme en profondeur du mode de scrutin se fasse dans les plus brefs délais. Tous les partis politiques sont actuellement d'accord pour procéder à une telle réforme. Alors procédons ! Nous croyons que de véritables changements doivent se faire et qu'il faudra accompagner la population dans leur application.

Voter est un geste démocratique trop important pour s'exercer avec un outil aussi peu démocratique et aussi inadéquat comme notre actuel mode de scrutin.

Signatures, nom et coordonnées du groupe de la communauté de base les chemins :

Louise Bergeron,  
Monique Bouchard,  
Jeanine Bourget,  
Raymonde Bourque,  
Camilien Brisson,  
Denise Cossette,  
Kristiane Gagnon,  
Antoine H. Gauvin,  
Jocelyne L. Gauvin,  
Chantal Leclair,  
André Lemire,  
Berthe Marcotte,  
Arthur Monplaisir,  
Guy Paiement,  
Lucille Plourde,  
Gérard Talbot,

(date)

Marc-André Tardif,  
Carmina Tremblay,